

Laurence FAVRE

EMAIL : en.musique.avec.laurence@gmail.com

Site : en-musique-avec-laurence.ch

COURS DE VIOLON, ALTO, PIANO, SOLFÈGE ET MUSIQUE D'ENSEMBLE

Région Veyrier Carouge

Année scolaire 2023 - 2024

INSCRIPTION ET PRIX DES COURS :

- | | | |
|----|--------------------------------|--------------------|
| 1) | 1 cours de 30 min. par semaine | Fr. 180.- le mois |
| 2) | 1 cours de 40 min. par semaine | Fr. 220.- le mois |
| 3) | 1 cours de 50 min. par semaine | Fr. 260.- le mois |
| 4) | 1 cours de 60 min. par semaine | Fr. 300.- le mois* |

Je demande également une somme fixe de **60.- par an** pour les photocopies, les auditions et l'organisation.

**si les leçons sont à la carte, 90.- la leçon de 60 min selon le tarif de la SSPM.*

Le paiement s'effectue la semaine de la première leçon, au début de chaque mois.

INSCRIPTION : Formulaire à remplir et rendre par mail à l'adresse ci-dessus.

Année scolaire : de septembre 2023 à juin 2024

Nom et prénom : _____

Date de naissance (enfant) : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

EMAIL : _____

En m'inscrivant je m'engage à suivre régulièrement les cours et j'ai pris connaissance des INFORMATIONS concernant l'année scolaire. *

1) 2) 3) 4) (cocher le cours choisi)

DATE : _____

SIGNATURE : _____ (Pour les mineurs, les parents)

*** INFORMATIONS IMPORTANTES *** (à signer)

- DÉBUT DES COURS :** Une semaine après la rentrée scolaire genevoise. (On organise les horaires la semaine de rentrée.)
- FIN DES COURS :** Pas de leçon la dernière semaine du mois de juin.
Une **audition** la remplacera à la fin de l'année.
- L'INSCRIPTION :** Comprend la **période débutant le jour de l'inscription jusqu'à la fin de l'année scolaire**. **L'élève s'engage à suivre les cours une année au minimum** (l'année scolaire en cours).
- ÉCOLAGE :** La totalité de l'écolage est due pour **l'année scolaire en cours**, soit de septembre à juin, avec un **tarif fixe par mois**, quel que soit le nombre de cours mensuel.
- LE CALENDRIER :** Les périodes de cours et de **vacances** correspondent à celui de **l'école publique genevoise, sans altération en ce qui concerne les honoraires**.
- LES DÉSISTEMENTS :** En cas de déménagement soudain non prévisible ou d'accident empêchant de pratiquer l'instrument de musique, **après un dédit de deux mois**, (pour que le professeur puisse remplacer son heure), l'élève est libéré de l'obligation de payer les cours. S'il souhaite reprendre après être rétabli, le paiement reprendra au moment de la reprise.
- LES LEÇONS :** Si elles n'ont pas été données en raison d'une absence du professeur, elles seront remplacées selon ses possibilités.
- LES ABSENCES :** Les élèves devront **avertir** le professeur **à l'avance** d'une éventuelle absence, **au plus tard la veille du cours** !
ATTENTION ! Les cours annulés le jour même ne seront pas remplacés.
- LES AUDITIONS :** Il y a une audition au minimum. Elle sera organisée en cours d'année, permettant aux élèves de se rencontrer et de jouer seul ou ensemble devant un public (si possible), ce qui fait partie intégrante de la formation musicale.
- LE SOLFÈGE :** Si nécessaire, le solfège de base est enseigné durant les leçons mais **il est vivement recommandé de suivre des cours de solfège** en dehors des cours d'instrument car cela permet d'avancer plus vite sur des nouvelles notions et évite de freiner l'apprentissage de l'instrument.
- LE PARKING :** Il y a de la place à la **Poste** mais si vous devez simplement **déposer** votre enfant au début ou le **chercher** à la fin du cours, vous pouvez venir juste devant la maison, derrière notre voiture.
Mais **il ne faut en aucun cas stationner ailleurs dans le chemin** car cela dérange les voisins.

Par ma signature j'atteste que j'ai bien lu et accepté les conditions d'inscriptions

Date : _____ Signature : _____